

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT RGCA11-10-0007-7

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA11-10-0007-7 soit le Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 juin 2018, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 26 juin 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate